

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2021

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercices :

M. HOURDOU Philippe	Mme SANTUCCI Françoise	Mme CATINELLA Virginie
Mme DEFRANCE Marlène	Mme MANDARON Pauline	M. BONNARDEL Laurent
M. BLACHON Fabrice	M. PALOMAS Sébastien	
Mme ROUX Isabelle	Mme GROULARD Nathalie	
Mme GOUDARD Danielle	M. CHOSSON Jonathan	

Etaient absents :

M. MOTTET Hugues qui a donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle pour voter en son nom.  
M. PRADON Régis qui a donné pouvoir à Mme GOUDARD Danielle pour voter en son nom.  
M. CHALEAT Stéphane qui a donné pouvoir à Mme GROULARD Nathalie pour voter en son nom.

Mme GROULARD Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal : la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour une étude de faisabilité concernant l'aménagement de locaux en sous-sol du bâtiment mairie salle des fêtes et d'un circuit BMX.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 17/12/2020 est approuvé à l'unanimité.

Présentation du calendrier du déploiement de la fibre par Madame HELMER, Présidente d'Ardèche Drôme Numérique. Mme la présidente présente la structure d'ADN, quelques chiffres sur le projet, le calendrier de déploiement, les modalités et procédure de raccordement. Elle présente également les différents interlocuteurs de la commune, et surtout ADTIM qui sera l'interlocuteur privilégié en cas de panne ou de dégâts sur le réseau, c'est l'exploitant du réseau. La présentation sera envoyée aux membres du conseil municipal.

### **2021-001 : Adoption des restes à réaliser**

M. le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2020 intervenant le 31 décembre 2020, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2021 lors du vote du budget.

Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 20 000 €

**Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- D'ADOPTER le report présenté,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer l'état et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur celui-ci.
- DIT que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2021

### **2021-002 : Demande de subvention pour l'aménagement de locaux en sous-sol du bâtiment mairie salle des fêtes auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes**

Monsieur le Maire propose de demander à la Région Auvergne – Rhône-Alpes une subvention pour le projet sus nommé dès que le coût de l'étude préalable sera connu.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- SOLLICITE auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes une subvention pour l'aménagement de locaux en sous-sol du bâtiment mairie - salle des fêtes.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

### **2021-003 : Demande de subvention pour l'aménagement de locaux en sous-sol du bâtiment mairie salle des fêtes et d'un circuit BMX auprès du Département de la Drôme,**

Monsieur le Maire propose de demander auprès du Département de la Drôme une subvention pour le projet sus nommé dès que le coût de l'étude préalable sera connu.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- SOLLICITE auprès du Département de la Drôme une subvention pour l'aménagement de locaux en sous-sol du bâtiment mairie salle des fêtes et d'un circuit BMX.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

**2021-004 : demande de subvention pour l'aménagement de locaux en sous-sol du bâtiment mairie salle des fêtes et d'un circuit BMX auprès de l'Etat,**

Monsieur le Maire propose de demander auprès de l'Etat une subvention pour le projet sus nommé dès que le coût de l'étude préalable sera connu.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention pour l'aménagement de locaux en sous-sol du bâtiment mairie salle des fêtes et d'un circuit BMX.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

**2021-005 : Convention de mutualisation de la plateforme AWS**

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec Valence Romans Agglo concernant la mutualisation d'un outil informatique : la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

**Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- D'AUTORISER M. le Maire à signer ladite convention.

**2021-006 : Contrat de maîtrise d'œuvre pour une étude de faisabilité concernant l'aménagement de locaux en sous-sol du bâtiment mairie salle des fêtes et d'un circuit BMX**

Monsieur le Maire propose de signer avec Madame BALAYN, architecte, un contrat de maîtrise d'œuvre pour une étude de faisabilité concernant l'aménagement de locaux en sous-sol du bâtiment mairie salle des fêtes et d'un circuit BMX. La rémunération prévue est de 3 500 € HT soit 4 200 € TTC.

**Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

**Divers :**

- Point sur les travaux en cours : finalisation des travaux de l'avenue Gérard Gaud, travaux en cours au niveau des bennes à ordures sous l'église (prise en charge par l'Agglo), démarrage des travaux sur les menuiseries de la salle Désiré NICOLAS, bibliothèque. Le préau de l'école est toujours en cours de travaux. Le nouveau protocole sanitaire a été mis en place à la cantine de l'école. Une salle de classe est réquisitionnée pour faire manger les enfants sur 2 salles.

Séance levée à 21h

**GROULARD Nathalie**  
Secrétaire de séance

**Philippe HOURDOU**  
Maire